



NATURE OCÉANÉ
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le quinze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes de Labenne, par application de l'article 6 de la loi du 14 Novembre 2020 sans public, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de DUSSES Jacques, CHARBONNIER Véronique, ETCHEVERRY Anne, BOUILLE VAGNEUR Marjory et BELLOCQ Aurélien qui avaient donné respectivement pouvoir à DELPUECH Jean-Luc, LE COADIC Bruno, HIRIGOYEN Philippe, MAIS Jean-Michel et RONDET Chantal.

Secrétaire de séance : LAPENU Marie-José

Monsieur le Maire soumet le précédent compte-rendu à l'approbation des conseillers qui l'adoptent sans observation à l'unanimité.

Monsieur le Maire lit un texte où il évoque la mémoire du Président Giscard d'Estaing récemment disparu et évoque le contexte actuel, où malgré toutes les précautions instaurées en raison de la pandémie, le secteur culturel est totalement ignoré.

Il communique ensuite une décision prise par lui en vertu de délégations confiées par le conseil : la souscription (renouvellement) d'une ligne de trésorerie au camping municipal : 200 000 € au taux Ester + 0.55% souscrite auprès de la Caisse d'Epargne.



2020-12-15-01/66 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2020 COMMUNE

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent les virements de crédits qui consistent soit à abonder des comptes pour passation d'écritures d'ordre (sortie d'actif) soit permettre la provision d'une somme de 160 000 €, correspondant à la consignation d'une somme (15% du montant de la préemption de l'ancien Hélio Marin) liée à la saisine du juge de l'expropriation.

En effet, le vendeur du bien a refusé le montant de la préemption fixé par les services fiscaux France Domaine et a maintenu son prix de vente initial rendant inéluctable la saisine du juge de l'expropriation.

2020-12-15-02/67 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP CAMPING

Les membres du conseil municipal approuvent à **l'unanimité** le virement de crédit de 60 000 € du chapitre 011 au chapitre 012 pour des raisons de pure comptabilité.

2020-12-15-03/68 – TARIFS 2021 DES SERVICES MUNICIPAUX

Madame Chessoux, adjointe aux finances, présente les tarifs des services et locations pour l'exercice 2021.

La commission des finances, en raison de la crise économique liée au COVID a souhaité le maintien des tarifs, sans augmentation pour l'année 2021. Seuls les barèmes des quotients familiaux, fixés par la CAF, ont évolué.

Unanimité.

2020-12-15-04/69 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS AU BP 2021

Le conseil approuve à l'**unanimité** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement au BP 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2020, avant le vote du BP 2021.

2020-12-15-05/70 – C.L.E.C.T : APPROBATION DU NOUVEAU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Monsieur le Maire expose les décisions prises par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, commission paritaire MACS/Communes qui a pour effet de corriger le montant de l'attribution de compensation que reverse MACS aux Communes, suite aux modifications liées à deux compétences transférées :

- La compétence pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- La compétence Gestion des Milieux Aquatiques transférée au syndicat mixte de rivières Côte Sud.

Monsieur Maïs, Président du syndicat mixte, souligne le rôle essentiel du syndicat (28 communes) qui œuvre pour une meilleure gestion du bassin versant. Le récent évènement climatique et ses inondations l'ont cruellement rappelé.

Unanimité.

2020-12-15-06/71 – MISE EN PLACE D'UNE CARTE D'ACHAT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Madame Chessoux expose que les moyens modernes de commande par internet, pour certains produits n'existant pas dans le commerce local, ont rendu nécessaire la détention d'une carte bancaire pour permettre des commandes en ligne.

Le conseil approuve à l'**unanimité** la convention établie avec la Caisse d'Epargne.

La durée de cette carte sera de deux ans et le plafond mensuel fixé à 3 000 € par mois.

2020-12-15-07/72 – CESSION DES BOXES ARTISANS : FIXATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait autorisé la construction sur une parcelle délaissée par Réseau Ferré de France, en arrière de Centrakor, de hangars à destination de commerces ou artisans. L'objectif était de permettre, toujours en centre-ville, le développement d'activités économiques, ou de permettre à des artisans d'exercer leur profession dans une zone dédiée à cet usage, plutôt qu'en lotissement.

Les 6 boxes de 50 m² environ seront cédés à des artisans pour un prix forfaitaire de 65 000 euros HT.

LOT	Acquéreur
LOT 1	Alexandre Aulhiac – Artisan Peintre
LOT 2	Fabrice Carrère – Artisan Plombier

LOT 3	Laurent Daugé - Males camping pour aménagement de véhicules
LOT 4	Consorts Ader – Réparation cycles
LOT 5	Consorts Alunno – Trinh - Menuiserie
LOT 6	Consorts Alunno – Trinh - Menuiserie

Le hangar de 308 m², environ, sera cédé aux deux moyennes surfaces implantées à proximité Centrakor et Mon Brico pour un forfait de 320 902 € HT.

Le local commercial de 136 m² environ a fait l'objet de quatre candidatures. Le candidat retenu était la seule création d'activité. De plus, la vente de vélos, vélos électriques et atelier de réparation de cycles correspondaient à l'implantation d'une nouvelle activité en centre-ville, dans une période où la population se tourne de plus en plus vers ce mode de transport.

Le local sera cédé à Monsieur ADER pour un montant forfaitaire de 190 000 € HT.

Unanimité.

2020-12-15-08/73 – PARTICIPATION COMMUNALE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE LOUSTAOU / DOMAINE DE MILHA

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la convention MACS/Commune par laquelle les collectivités versent une participation financière (MACS ¾, Commune ¼) pour l'aide à la réalisation de logements sociaux (Bailleur HSA et Caisse des Dépôts)

Résidences	Nbre de logements	Typologie	Participation financière
Domaine de Milha, Rue de Pimont	11 logements, 7 PLUS, 4 PLAI	4T2 6T3 1T4	8 001.75 €
Résidence Loustaou, 121 avenue du Gl de Gaulle	6 logements, 4 PLUS 2 PLAI	2T2 2T3 2T4	4 334.34 €

2020-12-15-09/74 – CONTRIBUTION COMMUNALE A L'EPFL

Monsieur le Maire rappelle l'utilité de l'Etablissement Public Foncier des Landes qui assure le portage financier de projets immobiliers communaux.

Pour Labenne, l'EPFL est intervenu pour les acquisitions RFF, du terrain Dassé-Gatto et pour l'immeuble de la Poste.

Ce portage financier est une opération blanche pour les communes et financé par une contribution de la Communauté de Communes MACS (75%) et les 23 communes par un prélèvement de 2.67% de la recette des taxes additionnelles.

Pour 2021, la contribution de Labenne sera de 11 370€.

Unanimité.

2020-12-15-10/75 – MISE EN PLACE DE LA RODP PROVISOIRE GAZ

Le conseil approuve à l'**unanimité** la mise en place de la redevance d'occupation du Domaine Public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz.

2020-12-15-11/76 – DENOMINATION DE VOIES

Le conseil approuve à l'**unanimité** la dénomination de la voie qui desservira les boxes artisans : « Allée des fabricants réunis ».

2020-12-15-12/77 – ACQUISITION DE LA POSTE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL

La commune a convenu de l'acquisition de l'immeuble de la Poste Av. Du GI de Gaulle pour un montant de 170 000 €. Le bâtiment est occupé par le locataire La Poste et les membres du conseil donnent pouvoir au Maire pour signer les baux d'occupation (7 983.14 euros/an pour le local commercial de 129 m² et 416.34€ pour le garage de 15.97 m²).

Unanimité.

2020-12-15-13/78 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF SUR LES PARCELLES AO65 ET 66

Les membres du conseil municipal approuvent à l'**unanimité** la convention de servitude sur les parcelles AO 65 et 66 pour le passage de canalisation de gaz dans le secteur du Domaine de la Palombière (Laguère).

2020-12-15-14/79 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Les membres du conseil municipal approuvent à l'**unanimité** la convention de servitude sur la parcelle AE 0015 pour le passage d'une canalisation ENEDIS dans le secteur de Bordères.

2020-12-15-15/80 – DEMANDE DE DEROGATION POUR LA SEMAINE SCOLAIRE DE QUATRE JOURS

Monsieur Colomes, adjoint aux affaires scolaires, rappelle qu'en 2017, la commune avait approuvé l'organisation du temps scolaire dans les écoles élémentaires sur quatre jours de la semaine.

Cette dérogation doit être renouvelée tous les trois ans.

A l'**unanimité**, les membres du conseil approuvent la reconduction de la semaine à quatre jours.

2020-12-15-16/81 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INTEGRE DE COMPTAGES ROUTIERS, ETUDES DE TRAFICS, DE CIRCULATION ET ETUDES DE FAISABILITE

Mme Benoit-Delbast expose aux conseillers l'opportunité, par le biais d'un groupement de commandes réunissant la communauté de communes MACS et les communes adhérentes, d'obtenir des prestations bénéficiant d'économies d'échelles pour des marchés liés au comptage routier, les études de circulation routière et de faisabilité.

Unanimité.

Séance levée à 19h45.

A Labenne, le 18 Décembre 2020

Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



PJ : L'Allocution liminaire de Monsieur le Maire

Conseil Municipal du 15/12/2020

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais rendre hommage en votre nom au Président décédé, Valéry Giscard d'Estaing, à l'âge de 94 ans.

Mercredi dernier, une journée de deuil national a été organisée en France et aussi en Mairie de Labenne.

Il n'avait pas souhaité d'hommage national et ses obsèques ont eu lieu en petit comité le même jour Mercredi 9 décembre.

On se souviendra essentiellement de l'adoption de la loi VEIL au début de son septennat et sa décision en cours de mandat de lancer le réaménagement de l'ancienne Gare d'Orsay en musée qui sera inaugurée en 1986.

Comme un symbole en référence à la culture en ce mois de décembre 2020 de nouveau confinement où les milieux culturels sont très durement touchés.

Cela concerne le monde du spectacle, des arts visuels, des festivals, des événements festifs, des structures de création et de diffusion et par là même les créateurs, auteurs, artistes, techniciens, organisateurs, communicants, guides, conférenciers etc. ... tous ceux qui sont en amont, au cœur et en aval de ces filières, qu'ils soient professionnels ou associatifs.

Au moment où l'Etat essaie de jongler entre maîtrise de la pandémie et survie de l'économie et des revenus de chacun, il faudrait rappeler que la culture contribue 7 fois au PIB français par exemple que l'industrie automobile avec 57,8 Milliards d'euros de valeur ajoutée par an ...

De la même façon, les restaurants et cafés sont lourdement impactés, comme le sont leurs fournisseurs.

Nous savons bien ici dans les Landes que la gastronomie et la convivialité sont un des éléments du patrimoine culturel de notre pays.

En complément, je ne peux oublier les actions quotidiennes que nous menons avec tous les bénévoles pour répondre à la détresse sociale de certains, aux urgences alimentaires d'autres et aux préoccupations légitimes de la plupart des labennais.

C'est pour cela qu'aujourd'hui le Conseil Municipal dans son ensemble investi au service des autres

- maintiendra son action auprès des plus en difficulté
- confirme son soutien au monde culturel professionnel ou associatif qui intervient localement
- reste attentif aux difficultés des commerçants locaux très impactés par cette crise.

Nous publions régulièrement les informations des institutions proposant globalement des solutions économiques et sociales pour aider les entreprises et les associations.

Nous sommes à disposition de tous ces acteurs locaux pour faciliter les contacts qui pour certains d'entre eux permettront tout simplement leur survie.

J'en profite pour remercier le Conseil Régional et le Conseil Départemental qui complètent l'aide gouvernementale de façon ciblée et opportune chacun dans son domaine de compétence. Et

particulièrement le Département qui a maintenu sous conditions ses subventions au monde associatif (à Labenne en l'occurrence) et a abondé localement aussi les aides au secteur médico-social et au CCAS.

Dès que possible, nous mobiliserons des moyens et l'énergie des citoyens et élus pour participer à la relance culturelle, sociale, associative et donc économique, avec la coopération d'intervenants et commerces locaux.

Mes adjoints, délégués, conseillers municipaux travaillent en dehors des mesures réglementaires d'accompagnement à la création d'une manifestation commerciale, associative et festive d'après crise. Car il nous tarde tous que le soleil revienne au-dessus de nos têtes mais surtout dans les cœurs et les esprits.